



Gourlizon, Guiler sur Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel S^t Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic, Tréogat







La CCHPB fait vivre son partenariat à la MSAP......p. 12



L'incontournable développement durable 3			
Pilier environnemental			
La CCHPB a supprimé l'usage des produits phytosanitaires	4		
Pour préserver notre environnement	. 5		
La CCHPB s'engage à réduire les eaux parasites	. 6		
La CCHPB produit une énergie renouvelable aux Halles Raphalen	.7		
La CCHPB organise un Troc Textile	8		
Zoom sur nos déchets	0		
Pilier social			
La CCHPB met en place la Structure Information Jeunesse	1		
La CCHPB fait vivre son partenariat à la Maison des Services Au Public	2		
Pilier économie La CCHPB offre à certaines entreprises			
un soutien financier le : PASS Commerce & Artisanat	3		
La CCHPB soutient l'installation des jeunes agriculteurs	4		
Investissement réalisés en 2019	5		
Programme Culturel DIHU 2019/2020			
BICOUDEN Sale Och I Compared to Compared			
La communauté de communes agit pour un			
développement durable			
PASS PASS PASS PASS PASS PASS PASS PASS			

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Pierre PLOUZENNEC. Président de la Communauté de Communes

du Haut Pays Bigouden

RÉDACTION: Emmanuelle RASSENEUR,

Vice-présidente à la Communication et à la Prospective de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden **COMITÉ DE RÉDACTION** : Agents et élus de la communauté de communes, Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden

CRÉDIT PHOTOS: Agents et élus de la communauté de communes, Camille Kérouedan, Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden

DIRECTION ARTISTIQUE: Thierry CARON contact@artcomedition.net - 06 01 15 04 27 ILLUSTRATIONS : © David Mathieu - Fotolia IMPRESSION: Imprimerie du Commerce, Quimper

Développement local, la pertinence à l'échelle communautaire

La prise de conscience des enjeux environnementaux et des conséquences du changement climatique annoncé, renvoie collectivités, entreprises et citoyens face à leurs responsabilités pour, à la fois, limiter l'impact de leurs activités sur la nature et se préparer aux bouleversements annoncés.

Parallèlement, les territoires littoraux, et le Haut Pays Bigouden n'échappe pas à la règle, connaissent un regain d'attractivité que nous percevons notamment à travers l'augmentation de la pression foncière, résidentielle ou touristique. Cette évolution que nous pensons favorable produit donc des effets collatéraux que nous devons anticiper et organiser, si nous ne voulons pas subir.

Les choix opérés par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ont, depuis sa création, anticipé les évolutions législatives en optant volontairement pour des compétences essentielles en matière environnementale. Au triptyque déchets, eau potable et assainissement, nous avons désormais associé les espaces naturels et la biodiversité. Ces aspects ont été considérés comme primordiaux par l'ensemble des élus communaux consultés pour élaborer notre projet de territoire. Notre environnement, fragile et précieux, est aussi notre force et notre principal atout.

Avec nos partenaires, associations et collectivités territoriales voisines, nous sommes engagés dans des démarches et programmes de prévention, sécurisation, préservation et valorisation environnementales. A chaque fois, nous nous efforçons de concilier économie de moyens, participation des habitants, ou usagers, et efficacité.

En matière de politique déchets, nous faisons le choix de la transparence, de la responsabilité et de la vérité des coûts en retenant le principe de la redevance Ordures Ménagères, par rapport à une taxe apparemment plus indolore mais sans lien avec la production des déchets.

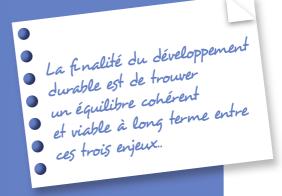
Concernant l'eau, l'enjeu est double. La qualité et la quantité de la ressource sont essentielles et mobilisent nos efforts : Exemplarité de la collectivité, protection des périmètres de production, assainissement mais aussi sécurisation et interconnexion des réseaux. De notre capacité à produire une eau potable en qualité et en quantité, dépend la possibilité d'accueillir, ou non, une population permanente ou touristique supplémentaire.

Les exemples peuvent être multipliés mais ces deux thématiques majeures sont à la fois responsables et tributaires de la « soutenabilité » de notre développement. Ensemble, nous pouvons participer à l'effort collectif, coordonner et additionner nos contributions individuelles pour relever le premier défi du 21^{ème} siècle.

Pierre PLOUZENNEC

Président de la communauté de communes

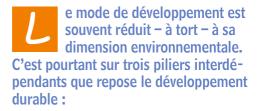
Développement...



L'incontournable développement durable

Le développement durable est
« un développement qui répond aux
besoins des générations présentes sans
compromettre la capacité des générations
futures de répondre aux leurs »

Rapport de l'ONU, 1987



1 > Le pilier économique

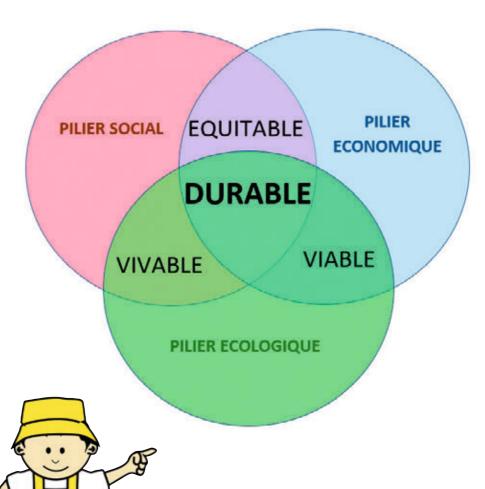
Le développement durable implique un changement des modes de production et de consommation pour que l'activité économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement et du social.

2 > Le pilier social

Le développement durable s'attache à lutter contre l'exclusion sociale et à généraliser l'accès aux biens et aux services, à transmettre un patrimoine et donc une culture.

3 > Le pilier environnemental

Il s'agit du pilier le plus connu. Le développement durable s'applique à préserver notre écosystème, sa biodiversité, sa faune, sa flore.



Pour protéger notre **biodiversité**, la CCHPB a supprimé l'usage des produits phytosanitaires.



a CCHPB a obtenu le label zéro phyto et va recevoir le prix zéro phyto durable 2020 car elle a pérennisé la démarche depuis plus de 5 ans sans interruption ; un travail de tous les instants.

De si « mauvaises herbes » ?!

Se pencher sur l'étymologie de l'expression « mauvaises herbes » peut faire changer de regard sur ces plantes. En effet, autrefois, elles étaient nommées « herbes au mal » car elles soignaient les maux, les maladies.

Cette locution s'est transformée en « malesherbes » et son sens a dérivé vers « mauvaises herbes » dans le sens d'indésirables ou de néfastes.

Pourtant, nombre d'entre elles, sont utiles et consommables (infusions, plantes médicinales aux multiples vertus, purins aux propriétés bénéfiques pour le jardin, matière première pour des textiles...).

Pour préserver notre **environnement**, commençons par apprendre et adopter les bonnes pratiques.



> Animation auprès du jeune public pour adopter les bons gestes de tri et de compostage.





Animation auprès du grand public pour découvrir son environnement et la nécessité de le préserver.

Mise à disposition des communes d'un broyeur de végétaux pour réduire leur volume de déchets verts et réemployer le broyat en paillage.

a collectivité accompagne les communes intéressées dans une démarche d'écoexemplarité :

Mise à disposition des communes d'un broyeur de végétaux pour réduire leur volume de déchets verts et réemployer le broyat en paillage, notamment pour leurs massifs floraux.

De cette façon, les communes sont en autosuffisance pour prévenir les herbes indésirables et ont pu, bien avant leur interdiction, cesser d'utiliser des produits phytosanitaires.

> Accompagnement à l'élaboration et à l'utilisation de produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des bâtiments communaux.

La Mairie de Plozévet, qui dans un premier temps a souhaité changer ses pratiques en utilisant des produits éco-labellisés, a dans un second temps mis en place, avec le soutien du service environnement de la CCHPB, une expérimentation de fabrication de produits « maison » à base de bicarbonate



RAPPEL: chaque année, la CCHPB vous propose, dans chaque commune du territoire, de broyer vos sapins de Noël et de récupérer votre broyat pour pailler vos allées par exemple (attention: le broyat de sapin est trop acide pour vos parterres de fleurs!).

de soude, de vinaigre, de savon de Marseille et autres produits naturels.

Après avoir testé ses recettes et les avoir faites évoluer pour les rendre efficaces et en conformité avec les normes sanitaires, la commune peut se féliciter d'entretenir tous ses locaux et son linge avec ses propres produits dans le respect de l'environnement et de la santé de ses utilisateurs. Plusieurs communes se penchent sur le sujet et ont contacté Plozévet pour un échange de pratiques.



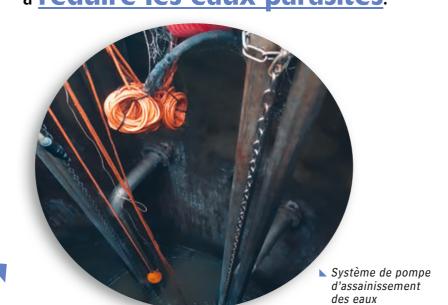
es 106 km de réseaux d'assainissement sont dits séparatifs, c'est-à-dire qu'il ne devraient collecter que des eaux usées. Mais en réalité, de l'ordre de 1/3 des eaux collectées dans le réseau d'assainissement sont des eaux « parasites » : eaux de gouttière, eaux de nappe en période hivernale drainées par les réseaux d'assainissement.

Ces eaux transitent par des postes de relevage des eaux usées (pompes) afin d'être dirigées vers la station de traitement. Cela représente une dépense énergétique conséquente et inutile pour le pompage et le traitement. Les performances des stations d'épuration sont également diminuées.

Avec son délégataire SAUR qui exploite les ouvrages d'assainissement, la Communauté de communes s'est engagée dans une politique de réduction des eaux parasites de 40%. Aujourd'hui la collectivité a atteint 30% de réduction et cela passe par plusieurs moyens d'action :

Le contrôle de l'ensemble des branchements d'assainissement collectif afin d'identifier les erreurs de raccordement (exemple : gouttières vers le branchement assainissement),

Pour diminuer notre dépense énergétique, la CCHPB s'engage à <u>réduire les eaux parasites</u>.

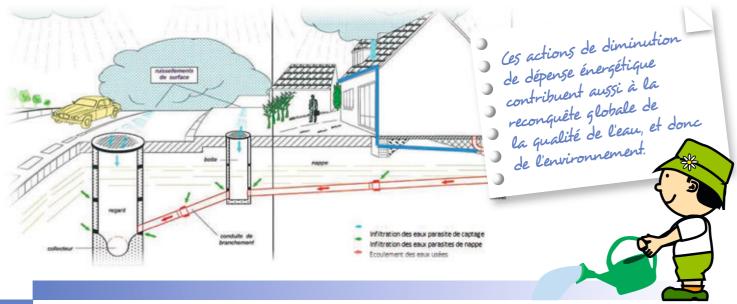


- Des inspections caméras dans les réseaux, le but étant de localiser les intrusions d'eaux de nappe,
- Le « diagnostic permanent » du réseau, il permet à partir des nombreuses informations collectées sur le réseau (pluviométrie, débit, hauteur de la nappe), d'identifier les secteurs les plus touchés par les eaux parasites.

A partir de ces éléments, un programme d'action est élaboré : demande de mise en conformité des branchements, travaux renouvellement des réseaux en fonction des priorités. Ces travaux de gestion patrimoniale représentent des investissements importants mais nécessaires :

250 000 € par exemple ont été investis pour le programme 2019.

Sur quatre ans, c'est plus de 450 000 € qui seront « injectés » dans la réhabilitation des réseaux. Depuis la mise en place du programme, 1,5 km de réseau a été renouvelé, mais l'objectif à terme serait d'atteindre un taux de renouvellement plus ambitieux de 1% par an, soit environ 1 km de réseau/an.



La CCHPB produit une <u>énergie renouvelable</u> aux Halles Raphalen.



a réhabilitation des bâtiments de l'ancienne conserverie Raphalen situés à Plonéour-Lanvern, par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en 2011 a permis l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture qui génèrent une production d'électricité grâce à l'énergie solaire.

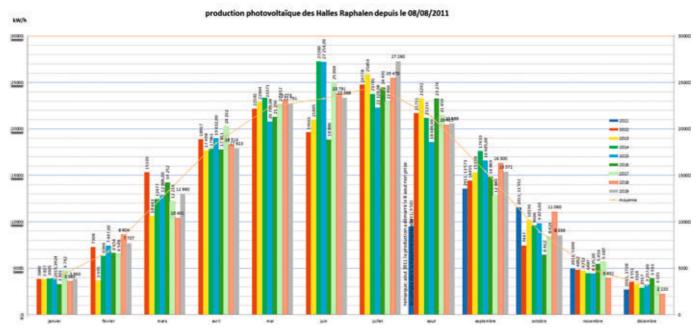
L'énergie solaire est une énergie renouvelable et l'électricité produite par le photovoltaïque n'émet pas de pollution lors de la transformation de l'énergie solaire en énergie électrique. Même si la fabrication, le transport, l'installation et le recyclage des panneaux photovoltaïques ont un impact sur l'environnement, celui-ci est extrêmement limité.

Aux Halles Raphalen, depuis leur mise en service en Août 2011, ce sont près de **2400 m² de panneaux photovoltaïques** qui sont intégrés dans le complexe d'étanchéité de la couverture. Le kW est racheté par Enedis au tarif de 0,50 €, revalorisé chaque année en fonction de l'évolution du marché.

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ayant supporté seule l'investissement supplémentaire pour la fourniture et pose desdits panneaux photovoltaïques, elle récupère par conséquent le bénéfice d'une recette de 82 500 €/an générée par une production moyenne de 165 000 kW. Les coûts d'entretien sont de 9600 € TTC/ an et permettent une extension de garantie desdits

panneaux de l'installation sur 20 ans. Soit un revenu moyen par an de 72 400 €.

Au-delà d'une considération purement économique l'électricité produite est donc intégralement injectée dans le réseau alors que celui-ci est sur Plonéour-Lanvern dans sa quasi-extrémité. Ainsi, même modestement cela contribue à soutenir cette antenne de réseau par une énergie propre et renouvelable en inscrivant la collectivité dans une démarche de transition énergétique.



Action locale...

our réduire ses déchets, pourquoi ne pas commencer par arrêter d'en produire ?! C'est l'esprit de l'évènement organisé chaque année en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et les associations locales : s'offrir des produits d'occasion plutôt que d'acheter du neuf! Partager des pratiques « zéro déchet » et nourrir sa créativité!

Avec une centaine d'exposants, une vingtaine d'ateliers, une exposition de créateurs locaux et une garden-party, l'édition 2019 du **Troc Textile Créatif** a attiré environ **2 300 visiteurs** avec de nombreux retours positifs de la part des exposants et des visiteurs.

Les communautés de communes du Pays Bigouden remercient l'association E-Kêr pour sa précieuse collaboration sur les précédentes éditions. Cette année, c'est l'association La P'tite Boîte qui a organisé l'espace troc et puces.

La P'tite Boîte est une structure de réemploi solidaire. Elle gère la recyclerie implantée à Plobannalec-Lesconil depuis 2018. Par ses activités de collecte, de vente et de sensibilisation, elle favorise des modes de consommation écoresponsable et la préservation de l'environnement.

Les Communautés de communes du Pays Bigouden (Haut Pays Bigouden et Pays Bigouden Sud) ont mis en place la partie ateliers grâce aux nombreux professionnels partenaires. Pour cette 6e édition, « Le Troc Textile [est] part[i] en balade » et a décliné des ateliers pour réduire ses déchets lors de pique-niques ou de goûters, lorsque l'on part en promenade, à pied ou à vélo, tout en découvrant les espaces naturels du Pays Bigouden.

Pour diminuer notre production de déchets, la CCHPB organise un **Troc Textile**







a question de l'environnement et du développement durable est d'actualité : elle se justifie par la poursuite d'objectifs permettant de transmettre un capital écologique de meilleure qualité à nos générations futures.

En matière de déchets, des actions de tri, de recyclage et de réduction des déchets sont développées par les équipes de la CCHPB, tout en proposant des solutions alternatives (par exemple, le compostage individuel). Nous ne pouvons désormais plus ignorer qu'il est aujourd'hui indispensable d'agir, chacun à notre niveau. Adoptons des gestes simples pour que nos enfants et petits enfants puissent vivre dans un environnement sain ...



Pourquoi ne disposons-nous pas de conteneurs individuels collectés en porte à porte ?

En porte à porte, en bac de regroupement ou en apport volontaire, il existe plusieurs modes de collecte des déchets. La diversité de ces modes permet aux collectivités de choisir le système le plus adapté aux problématiques et à la géographie de leur territoire.

Le déploiement sur le territoire communautaire des conteneurs gris pour les ordures ménagères en apport volontaire date de 1986. En 2014, les élus communautaires ont décidé d'harmoniser le mode de collecte sur la CCHPB par la suppression totale de la collecte

en porte à porte. Cette décision a été induite par un habitat très dispersé, ainsi la collecte en apport volontaire permet d'optimiser le temps de collecte et ainsi de contenir les coûts.

Les usagers du Haut Pays Bigouden sont soumis à la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), quelle différence avec la TEOM (Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères)?

La **TEOM** est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la valeur locative cadastrale. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Elle n'a ainsi que très peu de rapport avec le service réellement rendu.

La **REOM** n'est pas une taxe mais une rémunération pour service rendu. La CCHPB a choisi de financer le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers par la REOM. Plus juste, plus équitable, son montant est fonction du nombre de personnes qui composent le foyer.

Conformément aux règles applicables à un service public, la REOM doit couvrir intégralement le coût de ce service et toute contribution du budget général est en principe exclue (article L.2224-1 du CGCT).

nos **DÉCHETS...**



Contrairement à la TEOM, la REOM ne peut être annulée ou son montant ne peut être réduit en fonction de l'éloignement entre le point de collecte et l'habitation.

Le règlement de collecte et ses annexes sont téléchargeables au format PDF sur le site internet de la CCHPB: http://www.cchpb.fr/la_collecte_ des_ordures_menageres.html ou sur demande à l'accueil de votre mairie.

A quoi sert la redevance que je paie ?

La REOM est une redevance qui finance les services suivants :

- la collecte des déchets (ordures ménagères, emballages recyclables et verre),
- le tri et le traitement des déchets collectés,
- les déchèteries (transport et traitement des déchets, équipements...)
- les actions de prévention (ex : vente de composteurs à tarif préférentiel) et la communication.

A qui dois-je payer la redevance?

Le règlement de la REOM est à effectuer auprès du Trésor Public :

- soit en espèces, par chèque ou par carte bancaire, au Centre des Finances Publiques à Pont l'Abbé,
- soit sur le site internet de télépaiement des services publics locaux : www.tipi.budget.gouv.fr

La facturation de la REOM est annuelle. Nous vous incitons à communiquer à l'accueil de la Communauté de Communes à Pouldreuzic, ou à l'accueil de votre Mairie de résidence, toute modification de votre situation (composition du foyer, déménagement, situation familiale,...). Pour toute demande relative aux modalités de paiement de la REOM, vous devez vous adresser au Centre des Finances Publiques de Pont l'Abbé.

Flux	Nombre de points	Nombre de conteneurscolonnes
Verre (Point d'apport volontaire)	157	176 colonnes
Multimatériaux (Point d'apport volontaire)	140	170 colonnes
Cartons (Point tri environnement)	13	14 bennes
Ordures ménagères	830	1600 conteneurs OM

Combien de conteneurs sont mis à disposition des usagers sur le territoire ?

Les colonnes sont disposées à des points stratégiques sur chaque commune, en complément de celles présentes aux points « tri environnement » (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

La CCHPB est dotée d'une colonne multimatériaux pour **106 habitants** et d'une colonne verre pour **103 habitants**.

Les conteneurs à ordures ménagères et les colonnes sont lavés annuellement. Le coût de l'entretien s'élève à 13000 €/TTC.

Le mode de collecte choisi n'incite t'il pas à la multiplication des dépôts sauvages ?

Les comportements ont évolué et nous faisons appel au civisme de chacun. Si des dépôts sauvages sont constatés, prévenez votre mairie ou la CCHPB. Des recherches seront menées afin de trouver les auteurs des dépôts, ces derniers s'exposent à une amende de 60 (annexe 2 du Règlement de collecte des déchets).

Pourquoi trier nos déchets?

Ecologiques, économiques, citoyens... les intérêts du tri sont nombreux et surtout bénéfiques. Que ce soit pour notre environnement, pour nos enfants, pour notre ville ou pour notre budget, nous avons tous une bonne raison de trier nos déchets. A titre d'exemple, jeter une bouteille en verre dans un conteneur à ordures ménagères coûte 15 fois plus cher pour la collectivité que de la déposer dans une colonne de verres.



Vie sociale...

e développement durable, c'est aussi se préoccuper de la place de l'humain et donc des services à développer au service de tous.

L'Information Jeunesse
doit-être dispensée de manière
à élargir les choix offerts
aux jeunes et promouvoir leur
autonomie ainsi que leur
capacité à penser et agir par
eux-mêmes.

(Extrait du préambule de la Charte Européenne de l'Information Jeunesse adoptée à Bratislava le 19 novembre 2004)

Léa ROUFFY et Christelle DAMERON réaliseront un accueil libre, anonyme et de qualité, des jeunes cherchant des informations de type généraliste, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...).

Elles interviendront aussi au sein des structures qui accueillent des jeunes sur des thématiques d'information/prévention (collèges, lycées, espaces jeunes, Mission locale etc...). Une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés sera à disposition des usagers. Le réseau est ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi), mais aussi aux parents, enseignants, travailleurs sociaux...

Pour pouvoir bénéficier de services de proximité, la CCHPB met en place

la **Structure Information Jeunesse** (SIJ)



3

La **SIJ** est un lieu d'animation de l'information. Chaque bénéficiaire pourra être écouté, informé, s'exprimer et être accompagné. L'accueil est gratuit, sans rendez-vous, proposé par un personnel compétent qui respecte

Les échanges pourront se faire aussi par téléphone et de façon numérique (la SIJ sera présente sur

les réseaux sociaux).

l'anonymat et le secret professionnel.

→ email : l.rouffy@ccpbs.fr

...▶ Instagram : sijpaysbigouden

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud est l'EPCI support du dispositif (administratif et financier) et a conventionné avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour la répartition des coûts de fonctionnement du service et le partage du projet :

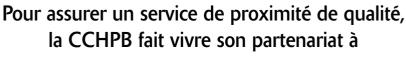


Budget annuel 80 000 € en 2019 (33% HPB +67 % PBS) soit 27 000 € pour la CCHPB.

Action sociale...

Après son ouverture en septembre 2017, la Maison de services au public du Haut Pays Bigouden - qui offre à la population un nouveau service de proximité – a trouvé sa place pour répondre au plus près aux besoins des usagers.

Ce sont plus de 1400 personnes qui ont poussé la porte de la MSAP en 2018 - une fréquentation qui a augmenté en 2019.



la Maison des Services Au Public



La **MSAP** articule présence humaine (agent communautaire pour vous accueillir, vous guider et professionnels partenaires pour vous informer lors de leurs permanences) et outils numériques (espace numérique ouvert à tous pour la réalisation des démarches administratives et proposition d'accompagnement).

Le forum des partenaires de la MSAP a permis une interconnaissance du réseau et mieux se connaître, c'est aussi mieux travailler ensemble!





Aujourd'hui, ce sont 7 pôles de services qui sont représentés par 16 partenaires (dont 10 ont une permanence physique à la MSAP):

- Emploi : Mission locale, Actife, pôle emploi
- Social & santé : CDAS de Pont-l'abbé, CPAM et CAF, Point Accueil Ecoute Jeunes
- Justice & droit : Agora justice
- · Habitat : l'Adil du Finistère, Citémétrie, Réseau Tynéo, service instruction des autorisations du droit des sols
- Entreprise : Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère
- Services à la personne : Point relais particulier emploi, association T'es cap
- Handicap: ADAPEI29



11 Mon fils ne savait pas quel chemin professionnel emprunter, le conseiller de la Mission locale présent à la MSAP lui a redonner confrance en lui pour trouver un emploi. Isabelle, comptable - 45 ans

11 J'avais perdu mon permis de conduire et ne sachant pas utiliser internet, la mairie m'a orienté à la MSAP pour être accompagné à réaliser la démarche en ligne.

Pierre, retraité - 70 ans

wennaëlle, étudiante, 20 ans









































Économie... Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en collaboration avec la Région Bretagne, cheffe de fil du développement économique, met en œuvre le dispositif de subventionnement : Pass Commerce et Artisanat. Le développement durable, c'est aussi se préoccuper de la place de l'humain et donc soutenir une économie qui permette de vivre en proximité.

Pour maintenir une économie de proximité, la CCHPB offre à certaines entreprises un soutien financier le :

PASS Commerce & Artisanat

Ce Pass a pour objectif de moderniser et de dynamiser les activités commerciales et artisanales indépendantes, qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi.

Cette aide est réservée aux Très
Petites Entreprises (TPE) de l'artisanat et du commerce, ayant moins de 7
Equivalent Temps Plein (ETP) et moins
d'1 million d'euros de chiffre d'affaires. Elle permet de subventionner
un large panel d'investissements.
Ainsi, sont éligibles les travaux de
mises aux normes ou d'embellissement, les acquisitions de matériels
et les prestations de conseil par
exemple.

Pour bénéficier de ce Pass, la demande doit être faite par une entreprise commerciale ou artisanale indépendante*:

- inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers;
- de 7 salariés CDI maximum (équivalent temps plein), hors gérant / président;
- dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 million d'euros HT;
- présentant un projet de création, de reprise, de modernisation ou d'extension d'activités;
- dans une commune de moins de 5000 habitants ou située en zone

de revitalisation rurale (aucune commune du territoire communautaire ne se situe en Zone de Revitalisation Rurale).

L'activité ne doit pas venir concurrencer directement une activité existante sur la zone de chalandise visée et l'attribution n'est pas automatique. Elle résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet et la situation financière de l'entreprise.

Les opérations éligibles sont : les travaux immobiliers, de mise aux normes, de mise en accessibilité, les investissements d'embellissements et d'attractivité, certains équipements et investissements matériels, les investissements immatériels liés notamment au conseil en accessibilité, numérique, ou de stratégie commerciale.

Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %, plafonnées à 25 000 € d'investissement, soit une subvention maximum de 7 500 € par dossier. Celle-ci est co-financée par la CCHPB et la Région Bretagne.

Depuis la mise en place de ce dispositif, la CCHPB a versé une subvention à 11 TPE du territoire et pour un montant global de $67\ 398 \in$ (dont $31\ 146 \in$ à la charge de la Région Bretagne).



PASS Commerce et artisanat

* Ne peuvent bénéficier du Pass Commerce et artisanat : le commerce de gros, les commerces non sédentaires, les agences prestataires de services (immobilières, financières, de voyages...), le secteur médical et paramédical, les professions libérales, les activités financières (banques/assurances), les franchises (hors commerces de première nécessité), les SCI (sauf dans le cas ou au moins 50 % du capital de la SCI est détenu par la société d'exploitation), les galeries et les zones commerciales.

Economie...

Depuis 2012, pour conforter le maintien de l'activité agricole essentielle sur le territoire la CCHPB a mis en place un programme d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs. A l'heure actuelle, ce sont 24 jeunes agriculteurs qui ont pu bénéficier d'une aide de 3 000 € chacun.



Élevage et Passion en pays bigouden anime la Ferme ouverte et le comice annuels :

- L'association Elevage et passion du Pays Bigouden est plus que centenaire puisque la première structure de promotion de l'élevage sur le canton de Plogastel Saint Germain: le comice agricole, fut créée en 1838.
- Depuis cette date, et n'ayant subi des interruptions qu'uniquement pendant les guerres, le comice agricole se tient chaque année en fin d'été et organise également la ferme ouverte du Pays bigouden.

Le 14 juin à Pendréo, pour la seconde fois en 20 ans. ELEVAGE et **PASSION en PAYS BIGOUDEN** et les éleveurs : Martine et Alain. Manu CONAN et Christine PENNEC ainsi que leurs enfants, ont ouvert les portes de leur élevage.

Après une randonnée dans la campagne Plogastelloise, chez Patrice spécialisé dans le jus de pomme, Florence et Marc récemment installés apiculteurs et Julie de l'association « ARPENTE », incollable sur les vertus des plantes, un flux continu de visiteurs a parcouru l'élevage de Pendréo durant toute la journée.

De nombreuses animations gratuites comme à l'accoutumée - ont maintenu le public sur le site jusque tard dans la soirée.

Pour continuer à faire vivre notre monde agricole, ses retombées économiques et son tissu social, la CCHPB soutient

rinstallation des jeunes agriculteurs



Les GLACES DE PENDREO, dont la renommée n'est plus à démontrer, ont su, du matin au soir, titiller les papilles des plus gourmands.

Les bénévoles des associations de la commune ont largement contribué au bon déroulement de cette opération « TOUS A LA FERME » car 3 500 personnes s'y sont déplacées; un record.

Le 31 août à Plovan, le comice a connu le même succès : les gens avisés chiffraient à 3 000 le nombre de visiteurs, contre près de 5 000 en 2018 à Pouldreuzic.

Un record est toutefois tombé à Plovan, puisque les bénévoles locaux ont servi près de 650 repas.

Comme à Pendréo, les nombreuses animations ont attiré les badauds. Vaches et chevaux ont été les attractions principales ainsi que les matériels anciens et récents.





Investissement réalisés

en 2019 : 3,46 millions d'euros



Financements, Subventions d'investissement

Eau potable : 230 408 €
 Assainissement : 267 883 €
 Activités économiques : 152 406 €
 Equipements communautaires : 103 295 €

• Siège administratif : 114 322 €

Assainissement



 Création de réseaux et de station d'épuration, réhabilitation de réseaux, raccordement des particuliers, assainissement non collectif

294 026 €

 Aide au ravalement, aide à l'accession, aide à l'amélioration de l'habitat

51 711 €

Développement économique



 Aménagement de zones d'activités, création d'ateliers relais, maintien du commerce de proximité, aides financières au commerce, à l'artisanat, aux jeunes agriculteurs, espace de coworking

182 994 €

Eau potable



 Création et réhabilitation de réseaux, création de station de traitement de l'eau, sécurisation de la ressource, extension de réseau, raccordements au réseau, gestion du réseau des bornes d'incendie et de puisage, protection des périmètres de captage

471 755 €

Bâtiments et équipements communautaires

 Construction, aménagement, entretien des divers bâtiments et 4 équipements communautaires (Salle Avel Dro à Plozévet, Pôle Nautique à Pouldreuzic, Halle Raphalen à Plonéour Lanvern, Salle de sports à Plogastel St Germain)



294 026 €

Matériel et mobilier

 Equipement des services en matériel technique et mobilier, véhicules, sécurisation des systèmes d'information

294 026 €



Déchets

 Organisation de la collecte et du traitement des déchets des particuliers et des professionnels, gestion et aménagement de déchèteries et de centre de transfert

111 271 €

Voirie



 Création, aménagement, sécurisation et entretien des Routes d'Intérêt Communautaire (RIC)

512 312 €

Très haut débit

• Très haut débit (fibre optique), WIFI territorial (bornes d'accès publiques)

697 627 €

Autres

Fonds de concours aux communes : 63 013 €

Fonds de concours Cinéville Pont-l'Abbé : 100 000 €

Ventes de terrains et de bâtiments

• Terrains en zones d'activités : 105 490 €

• Bâtiments : 213 906 €



Samedi 17 janvier 2020, 20h30 - Avel-Dro, Plozévet

JEAN-FELIX LALANNE ET SOÏG SIBERIL - BACK TO CELTIC GUITAR



Quand deux « monstres » de la guitare acoustique se retrouvent, c'est époustouflant ! JAprès le succès incontestable de l'album et de la tournée « AUTOUR DE LA GUITARE CELTIQUE » qui accueillait Dan AR BRAZ, Gille LE BIGOT, Gildas ARZEL, Soig SIBÉRIL et Jean-Felix LALANNE, voici en quelque sorte, la suite avec l'extraction d'un duo à l'intérieur du groupe. Ils ont le même goût prononcé pour la mélodie, les climats harmoniques et rythmiques et bien sûr la musique celtique. Les 2 musiciens débouche sur un répertoire plus riche des compositions et des arrangements acoustiques et électriques.

Dimanche 2 février, 15h>19h - Halle Raphalen, Plonéour Lanvern

Drôle d'impression - Cie Dedale de Clown - Festival HHH



Drôle d'Impression, Cie dédale de Clown , de la photographie au théâtre de rue. Deux colleurs d'affiches sont chargés de poser une fresque photographique sur un mur.

Sous les gerbes de colle et malgré les nombreux aléas du métier, ils restent appliqués à leur tâche. Au fur et à mesure de leur besogne, émail-lée par quelques problèmes techniques, un dialogue s'installe entre les images qui apparaissent sur le mur et nos deux protagonistes. Telle une vague, une drôle d'impression parcourt le public, car soudain les images se transforment et des histoires se racontent. Au final, cette juxtaposition d'images dévoile une œuvre surréaliste, poétique et burlesque, un instantané de vie, un rêve... Peut-être celui de nos deux afficheurs ?

Samedi 22 février 2020, 20h30 - Avel-Dro, Plozévet

Les 30 ans de DOO THE DOO CONCERT BLUES/ROCK



D'origine quimpéroise Le quartet, formé des frères Elmor et Jimmy Jazz, de Sad CARNOT et de Gilles BASSMAN, donne une centaine de concerts par an et parcourt des milliers de kilomètres, à travers l'Europe et le Canada. Affichant un quart de siècle d'existence, le groupe n'en est pas moins soudé et débordent d'énergie et de spontanéité. Doo the Doo a déjà publié huit albums. De style incontestablement blues avant tout, ces quatre musiciens mettront une nouvelle fois le feu sur scène, en faisant bouillonner à la sauce cajun, le rock'n'roll louisanais, le Texas beat et le swamp blues. Le tout arrosé de rockin'blues, sans artifice inutile, mais avec beaucoup de piment.

Samedi 7 mars 2020, 20h30 - Avel-Dro, Plozévet

Laura DOMENGE Passage, humour a partir de 12 ans



Un spectacle original, énergique et pétillant!

Laura DOMENGE ne se sent ni femme ni fille ce qui ne fait pourtant pas d'elle un homme. Quoique... Elle en a une sacrée paire... de collants ! Embarquée dans son tourbillon de pensées, elle parle des difficultés qu'on a tous et toutes, à passer des caps, à passer son chemin, voire à passer l'aspi ! Working Mum, Chaton en crise d'ado, voisine sur le (grand) départ, psy humoriste contrarié... sont autant de personnages qui composent sa vie et surgissent sur scène.

Pas mariée, pas d'enfants, pas le permis, bref... rien d'une grande sauf son âge. Décomplexée, elle joue au garçon manqué, à la fille facile... à la recherche de la femme accomplie.

Mars > Avril 2020 - Avel-Dro, Plozévet



SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE Spectacle a partir de 6 mois

EN PARTENARIAT AVEC TRES TOT THEATRE ET LA CAF

3 séances structures petite enfance + 1 tout public

